

2024 DDCT 100 Adoption de la carte parisienne des quartiers populaires
2024-2030

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Paris se dote en 2024 d'un **Pacte parisien pour les quartiers populaires**, qui traduit l'ambition de la Ville à « faire plus, faire mieux et faire ensemble » pour ces quartiers, et apporter des réponses concrètes dans chacun des 35 quartiers populaires et secteurs identifiés comme nécessitant une intervention renforcée des pouvoirs publics.

Le Pacte parisien pour les quartiers populaires : faire plus, faire mieux, faire ensemble

Faire plus sur l'ensemble de ses politiques publiques dans les quartiers populaires, en continuant de mobiliser plus de moyens : un quart de l'investissement de la Ville dans les quartiers, plus d'agents publics sur le terrain au plus près des besoins, plus d'équipements et de services publics et plus de soutien au tissu associatif local.

Faire mieux par l'adaptation de l'action de la Ville aux besoins de chaque quartier, pour faciliter l'accès aux services publics municipaux et à l'offre culturelle et de loisirs, mais également le recours aux droits sociaux et juridiques.

Faire ensemble, avec les habitantes et habitants, qui ont largement contribué à l'élaboration du Pacte et des plans d'action pour chaque quartier populaire, et avec qui la Ville entend pouvoir dialoguer et rendre compte de l'action de manière continue sur la durée de la mise en œuvre du Pacte.

Faire aussi **avec les partenaires institutionnels de la Ville**, qui sont collectivement les garants du service public rendu aux usagères et usagers.

Avec le Pacte parisien pour les quartiers populaires, Paris se dote d'une géographie des quartiers populaires parisiens (QPOP) objet de la présente délibération, pour intervenir de façon ambitieuse et élargie, au-delà des seuls périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) retenus par l'Etat au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre du renouvellement du contrat de ville.

Une géographie des quartiers populaires, qui tient compte des réalités parisiennes

En effet, la nouvelle géographie prioritaire de l'État des 21 QPV, établie sur la base du seul critère de revenu médian, ne reflète pas la réalité et la complexité des difficultés observées dans les quartiers parisiens. Elle ne permet pas de révéler les réalités contrastées de certains quartiers faubouriens, plus mixtes socialement, où des populations très précaires cohabitent avec des populations plus aisées qui rehaussent mécaniquement le revenu médian et masquent ainsi certaines difficultés.

En conséquence, la Ville de Paris défend une vision plus juste des quartiers populaires, tenant compte de toutes les vulnérabilités qui touchent les Parisiennes et Parisiens (sociales, économiques, familiales, scolaires, d'insertion professionnelle, etc.) et complétée par une approche de terrain fondée sur l'expérience des Mairies d'arrondissement des fragilités rencontrées par certains quartiers.

La géographie parisienne des quartiers populaires a été élaborée suivant une méthodologie dont l'objectif était de définir le plus finement possible les quartiers parisiens fragiles, en tenant compte d'un cumul de vulnérabilités.

La géographie des quartiers populaires (QPOP) recouvre :

- **35 quartiers populaires**, répartis dans 10 arrondissements (10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e), dont la population est estimée à 362 576 habitantes et habitants, soit 16,9 % de la population parisienne (2 145 906 au Recensement de la Population Insee 2020)
- **16 secteurs de veille**, répartis dans 6 arrondissements (11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 19^e, 20^e) dont la population est estimée à 64 849 habitantes et habitants, soit 3,02 % de la population parisienne (2 145 906 au Recensement de la Population Insee 2020)

Au total, la géographie des quartiers populaires (QPOP) recouvre dans 10 arrondissements, une population estimée à 427 425 habitantes et habitants, soit 19,9 % de la population parisienne .

Cette nouvelle géographie concerne des quartiers qui présentent des écarts avec le reste du territoire parisien justifiant une intervention prioritaire et renforcée de la Ville (voir annexe 5.)

Les 35 quartiers populaires qui constituent une priorité pour la Ville de Paris

Pour définir les 35 quartiers populaires, dont la liste est annexée à la délibération (annexe 2), la Ville de Paris a privilégié une approche fondée sur le cumul de vulnérabilités, élaborée en partenariat avec l'Atelier parisien d'urbanisme.

12 indicateurs de vulnérabilité ont été identifiés avec l'Apur, permettant de qualifier une diversité de problématiques (précarité, insertion professionnelle, décrochage scolaire, logement, personnes âgées précaires, familles monoparentales, etc.) et dont la liste est annexée à la délibération (annexe 4).

Cette méthodologie a permis de définir de manière objectivée par les statistiques le périmètre des 35 quartiers populaires qui cumulent le plus de fragilités, en tenant compte des bassins de vie, des quartiers tels qu'ils sont vécus par les habitantes et habitants.

Pour ces 35 quartiers, Paris s'engage à mobiliser l'ensemble de ses directions et ses partenaires pour faire plus, faire mieux et faire ensemble, en s'appuyant tout particulièrement sur les mairies d'arrondissement et sur le service politique de la ville avec les équipes de développement local.

Les 16 secteurs de veille, secteurs sur lesquels la Ville portera une attention particulière

En complément, la Ville a croisé l'expertise des 10 Mairies d'arrondissement concernées pour affiner les périmètres, en cohérence avec la logique de territorialisation guidée par le Pacte parisien de la proximité.

Ce travail a permis d'aboutir à l'identification de 16 secteurs de veille complémentaires, dont la liste est annexée à la délibération (annexe 3).

Ces 16 secteurs de veille correspondent principalement à des emprises de logements sociaux qui présentent un certain nombre de problématiques

constatées localement (précarité, tranquillité publique, jeunes en décrochage, etc.) et qui justifient que la Ville porte une attention particulière.

L'appréciation de ces 16 secteurs de veille est dynamique, et l'évolution de leur situation pourra justifier une réévaluation des actions à conduire et des moyens à déployer. Un diagnostic sera établi entre 2024 et 2025.

Pour ces secteurs de veille, Paris s'engage également à mobiliser l'ensemble de ses directions et ses partenaires pour faire plus, faire mieux et faire ensemble, en s'appuyant sur les mairies d'arrondissement et sur les référents territoriaux des directions ainsi que sur les bailleurs sociaux et leurs chargés de développement social urbain.

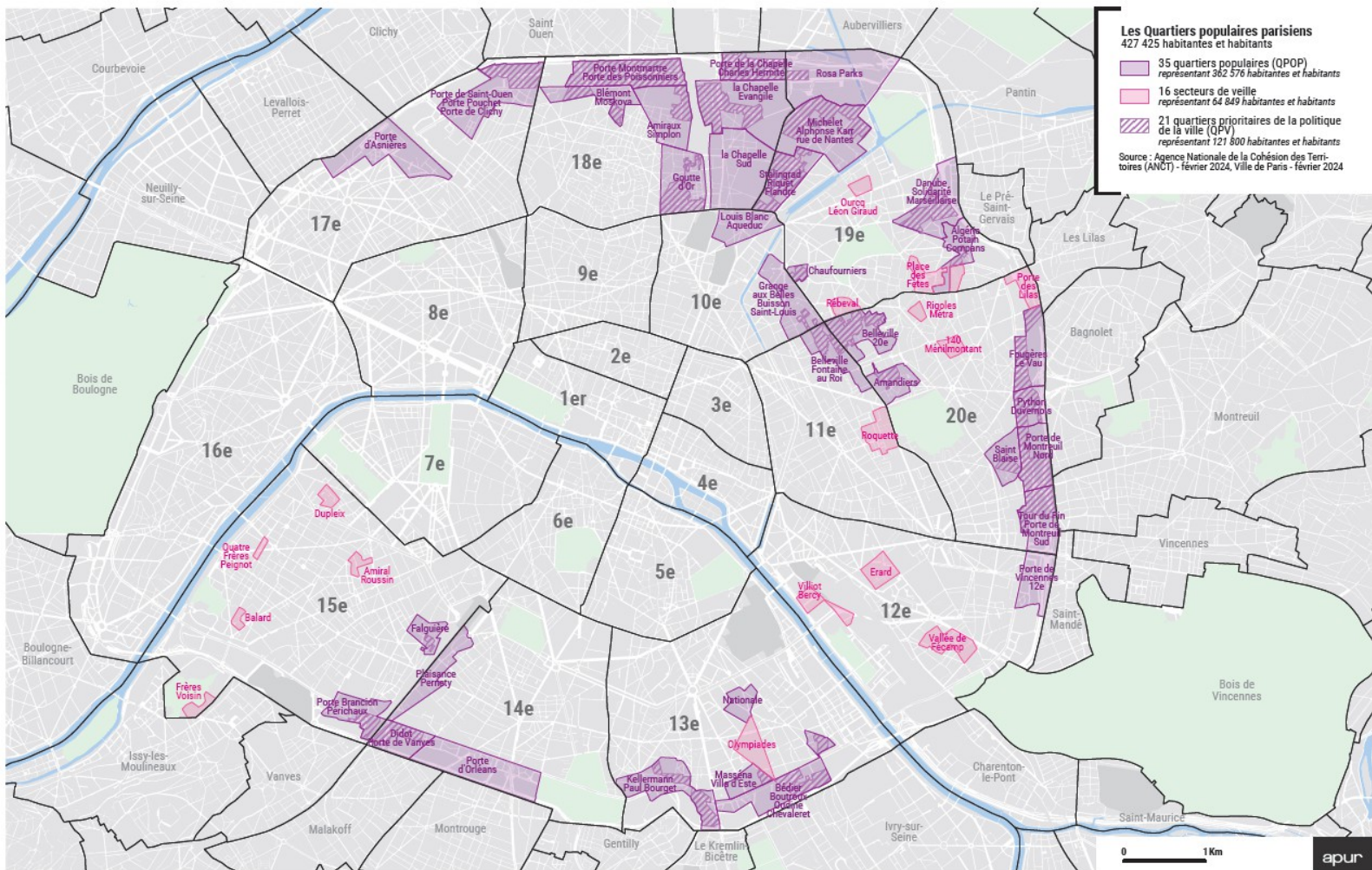
Compte tenu de la priorité que représentent ces quartiers pour la Ville de Paris, la délibération propose d'adopter la carte des quartiers populaires parisiens 2024-2030.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,

La Maire de Paris

Annexe 1. Carte des quartiers populaires parisiens 2024-2030

QUARTIERS POPULAIRES PARISIENS 2024-2030



Annexe 2. Liste des 35 quartiers populaires

Liste des 35 quartiers populaires	Arrondissement	Population estimée (Source : Apur, données du Recensement population Insee 2020, estimation à l'échelle IRIS)	Liste des IRIS
Grange aux Belles – Buisson Saint-Louis	10 ^e	17 443	751104001, 751104002, 751104003, 751104005, 751104006, 751104007, 751104010
Louis Blanc Aqueduc	10 ^e	12 709	751103701, 751103702, 751103707, 751103708, 751103709, 751104011
Belleville - Fontaine au Roi	11 ^e	11 493	751114101, 751114110, 751114111, 751114112, 751114113, 751114201
Porte de Vincennes	12 ^e	4 996	751124510, 751124511
Bédier – Boutroux – Oudiné – Chevaleret	13 ^e	9 204	751135001, 751135002, 751135013, 751135101
Masséna – Villa d'Este	13 ^e	8 853	751135003, 751135004, 751135102
Kellermann – Paul Bourget	13 ^e	14 928	751135107, 751135108, 751135109, 751135110, 751135111
Nationale	13 ^e	10 728	751135027, 751135029, 751135030, 751135031

Didot – Porte de Vanves	14 ^e	3 657	751145602, 751145603
Plaisance – Pernety	14 ^e	9 647	751145604, 751145609, 751145617, 751145618
Porte d’Orléans	14 ^e	7 272	751145501, 751145503, 751145601
Falguière	15 ^e	6 360	751155801, 751155802
Porte de Brancion – Périchaux	15 ^e	11 081	751155701, 751155703, 751155704
Porte de Saint-Ouen – Porte Pouchet – Porte de Clichy	17 ^e	11 979	751176816, 751176817, 751176813, 751176814, 751176815
Porte d’Asnières	17 ^e	7 962	751176615, 751176616, 751176716
Amiraux Simplon	18 ^e	10 611	751187018, 751187019, 751187020, 751187026
Blémont – Moskova	18 ^e	11 416	751187023, 751187025, 751186924, 751186925
Goutte d’Or	18 ^e	21 107	751187017, 751187102, 751187103, 751187104, 751187105, 751187106, 751187107, 751187108
La Chapelle – Evangile	18 ^e	14 168	751187110, 751187206, 751187208
La Chapelle Sud	18 ^e	19 958	751187201, 751187202, 751187203,

			751187204, 751187205, 751187207, 751187101, 751187109
Porte de la Chapelle – Charles Hermite	18 ^e	2 952	751187209
Porte Montmartre – Porte des Poissonniers	18 ^e	9 830	751186926, 751186927, 751186928, 751187027
Algérie – Potain – Compans	19 ^e	3 685	751197504, 751197512
Chaufourniers	19 ^e	1 495	751197610
Danube – Solidarité – Marseillaise	19 ^e	13 113	751197516, 751197517, 751197518, 751197519, 751197513
Michelet – Alphonse Karr – Rue de Nantes	19 ^e	30 115	751197309, 751197314, 751197315, 751197316, 751197317, 751197404, 751197405, 751197406, 751197407, 751197408, 751197409
Rosa Parks	19 ^e	5 085	751197410, 751197413
Stalingrad Riquet - Flandres	19 ^e	15 058	751197306, 751197307, 751197308, 751197310, 751197318
Amandiers	20 ^e	8 220	751207908, 751207906, 751207910
Belleville 20^e	20 ^e	12 625	751207708, 751207709, 751207710, 751207711,

			751207705
Fougères – Le Vau	20 ^e	4 106	751207803, 751207804
Porte de Montreuil Nord	20 ^e	4 500	751208009, 751208020
Python Duvernois	20 ^e	3 809	751208021
Saint-Blaise	20 ^e	14 097	751208010, 751208011, 751208012, 751208018, 751208019
Tour du Pin – Porte de Montreuil Sud	20 ^e	8 314	751208007, 751208008, 751208001
TOTAL	10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e	362 576	

Annexe 3. Liste des 16 secteurs de veille

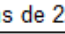

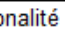
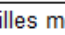
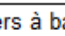
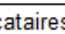
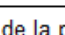
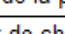
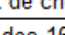
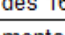
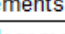
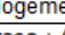
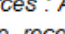
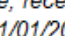
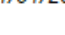







Liste des 16 secteurs de veille	Arrondissement	Population estimée (Source : Apur, données du Recensement population Insee 2020, estimation à l'échelle IRIS)	Liste des IRIS
Roquette	11 ^e	5 458	751114303, 751114319, 751114321
Érard	12 ^e	4 070	751124619
Vallée de Fécamp	12 ^e	8 644	751124601, 751124606, 751124609
Villot – Bercy	12 ^e	3 922	751124702, 751124707, 751124812
Olympiades	13 ^e	7 846	751135006, 751135007, 751135008
Amiral Roussain	15 ^e	5 085	751155810

Balard	15 ^e	2 799	751156007
Dupleix	15 ^e	2 029	751155916
Frères Voisin	15 ^e	2 917	751156001
Quatre Frères Peignot	15 ^e	3 059	751156014
Ourcq Léon Giraud	19 ^e	1 759	751197312
Place des Fêtes	19 ^e	5 673	751197503, 751197505, 751197509
Rébeval	19 ^e	2 306	751197605
140 Ménilmontant	20 ^e	2 871	751207916
Porte des Lilas	20 ^e	4 123	751207801
Rigoles – Métra	20 ^e	2 288	751207713
TOTAL	11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 19^e, 20^e	64 849	

Annexe 4. Liste des 12 indicateurs utilisés pour définir les quartiers populaires

- Moins de 20 ans dans un foyer à bas revenus ;
- Jeunes de 16-25 ans ni en étude ni en emploi ;
- Part des étrangers ;
- Familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans ;
- Chômeurs (dans les actifs de 15-64 ans) ;
- Logements sur-occupés (dans les ménages de plus de 2 personnes) ;
- Revenu médian déclaré ;
- Taux de pauvreté ;
- Bénéficiaire de PSOL-retraite ;
- 1er décile de revenu disponible ;
- Foyers à bas revenus dans les ménages ;
- RSA-SOCLE (dans les ménages)

Annexe 5. Tableau des écarts entre les quartiers populaires et le territoire parisien

	Part en (%)		Evolution (en point)				Années
	Total QPOP Paris	Paris	Total QPOP Paris		Paris		
Nombre d'habitants	427 426	2 145 906	↘	-4%	↘	-3%	2014-2020
Moins de 25 ans	 29%	 27%	↘	-1,6	→	-0,8	2014-2020
65 ans et plus	 16%	 17%	↗	2,2	↗	1,4	2014-2020
Nationalité étrangère	 19%	 14%	→	-0,3	→	-0,4	2014-2020
Familles monoparentales	 38%	 30%	↗	1,5	→	0,7	2014-2020
Foyers à bas revenu	 20%	 12%	→	-0,5	→	-0,6	2016-2022
Allocataires du RSA	 10%	 6%	→	1,0	→	0,3	2016-2022
Part de la population non scolarisée sans diplôme	 27%	 16%	↘	-5,3	↘	-3,9	2014-2020
Taux de chômage	 15%	 11%	↘	-1,3	→	-0,9	2014-2020
Part des 16-25 ans ni en emploi ni en étude	 14%	 8%	→	-0,9	→	-0,5	2014-2020
Logements SRU	 59%	 23%	↗	5,6	↗	3,0	2016-2022
Mal logement	 10%	 8%	→	0,0	→	-0,6	2014-2020

Sources : Apur, Observatoire des quartiers parisiens de la politique de la ville (données au périmètre statistique des IRIS) – Insee, recensement de la population 2014-2020 ; Caf de Paris 2016-2022 ; Préfecture de Paris, inventaire des logements SRU au 01/01/2016 et au 01/01/2022.

DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES

Service Politique de la Ville

2024 DDCT 100 Adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville adopté par la délibération 2015 DDCT 13 du 16 mars 2015, et prorogé par avenant jusqu'en 2023 ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 65, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement, en date du xxx ;

Considérant la communication de la Maire de Paris au Conseil de Paris en date du XX juin 2024 présentant l'action renforcée de la Ville de Paris sur un périmètre plus large que celui des quartiers prioritaires de la politique de la ville et prévoyant des mesures et des engagements ambitieux pour prioriser et adapter les politiques publiques parisiennes dans les quartiers les plus fragiles ;

Sur le rapport présenté par Mme Mélody TONOLLI, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Adopte la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO